

Bureau PEM2/DEB/DGALN MEDDE

Dossier suivi par Jacques Baz

**Consultation publique du 3 au 27 juin 2013
(sur le site internet du ministère en charge de l'écologie)**

**Arrêté relatif à la protection du bécasseau maubèche
dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique**

Motifs

L'objectif de cet arrêté est de modifier le statut de bécasseau maubèche en Martinique et en Guadeloupe en vue d'une protection intégrale et cela conformément a nos engagements internationaux, aux principes généraux du droit et de la charte de l'environnement. En effet l'autorité compétente « est tenue de modifier » une disposition réglementaire devenue contraire a une convention Internationale. C'est le cas pour le Bécasseau maubèche, *Calidris canutus rufa*, dont la sous-espèce *rufa* est dans une situation critique (baisse de 90 % des effectifs).

Au vu des remarques exprimées sur le projet de texte soumis à la consultation du public, il n'est pas proposé que le contenu du projet de texte fasse l'objet de modification.